

Division du premier degré

Fiche profil de poste : ENSEIGNANT-REFERENT / ENSEIGNANTE- REFERENTE A LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (ERSEH)

Circonscription : Service Ecole Inclusive

Localisation : Collège Rouget de Lisle, 1 rue Béarn 67300 Schiltigheim

1. Définition du poste et des missions :

L'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris les élèves de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS, CPGE), et quel que soit le type de scolarisation, y compris la scolarisation dans un établissement sanitaire ou médico-social et dans les établissements d'enseignement relevant du ministère chargé de l'agriculture, ainsi qu'auprès des élèves bénéficiant d'une scolarisation à domicile ou en milieu hospitalier, avec ou sans intervention du Centre national d'enseignement à distance.

Les missions ont pour objet :

- d'accueillir et informer les familles, conseiller et concourir à la rédaction des GEVASCO
- assurer la mise en œuvre et le suivi du PPS en veillant à sa cohérence et sa continuité.
- construire un lien partenarial de confiance avec les différents acteurs de ce PPS.
- faciliter la communication entre l'élève, sa famille et la MDPH, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par le PPS.
- entretenir un lien fonctionnel permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- participer aux Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation de la MDPH.
- réunir et animer les équipes de scolarisation chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an.
- rédiger et diffuser les comptes-rendus des réunions et tenir à jour les dossiers de suivi des élèves.
- participer aux instances d'orientation des élèves.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- bonne connaissance du système éducatif et des structures ASH ;
- aisance relationnelle et capacités de travail en équipe ;
- mobilité et disponibilité ;
- maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes (traitement de texte, messagerie électronique,...) ;
- connaissance du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- bonne connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés ;
- connaissance des problématiques liées au handicap

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- L'horaire du service de l'enseignant référent est annualisé sur la base d'un temps plein de la fonction publique
 - Le candidat doit être titulaire du CAPPEI ou diplôme similaire antérieur (certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH ou 2 CA-SH), quelle que soit l'option). Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
 - Les candidats seront convoqués pour un entretien.
 - Cadre de référence :
 - Code de l'éducation- Article D351-12- Modifié par Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 - art. 8
 - B.O du 7 septembre 2006, NOR : MENE0601976A, ARRÊTÉ DU 17-8-2006 JO DU 20-8-2006, Les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention
 - B.O du 25 août 2016, NOR : MENE 1612034C, circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016, Scolarisation des élèves en situation de handicap
 - Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - Indemnité mission particulière
 - Indemnité fonction particulière pour les détenteurs d'un titre professionnel
 - Indemnité REP
-

Contact :

IEN Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 ienash67@ac-strasbourg.fr